



## **Invitation de presse Comité de bassin Rhin-Meuse**

**Vendredi 30 mars 2012 - 9h30  
Centre des Congrès - Metz**

### **TRAVAUX DU 10<sup>ÈME</sup> PROGRAMME DE L'AGENCE DE L'EAU**

Le comité de bassin se prononcera sur la poursuite des travaux sur la base des propositions de la commission des programmes et du conseil d'administration de l'agence de l'eau, en particulier en matière de cadrage des recettes (redevances), des interventions (aides) et des priorités d'action.

Rappelons que la loi de finances pour 2012 a fixé à 13.8 milliards d'euros le montant maximum des redevances susceptibles d'être perçues globalement par les six agences de l'eau, au niveau national, sur la période 2013 – 2018.

Une lettre de cadrage émanant du ministère chargé du développement durable a par ailleurs rappelé que le Parlement souhaitait que les objectifs et les priorités des 10<sup>ème</sup> Programme s'inscrivent en particulier dans une logique de réponse de la directive cadre sur l'eau et l'atteinte des objectifs de bon état des eaux définis dans les schémas directeur d'aménagement et de gestion des eaux votés par les comités de bassin.

### **Schémas régionaux du climat, de l'air et de l'énergie**

La loi portant engagement pour l'environnement, dite loi Grenelle II du 12 juillet 2010, instaure l'obligation de réaliser dans chaque région un schéma du climat, de l'air et de l'énergie dans le cadre des engagements de la France de réduire les émissions de gaz à effet de serre et les consommations d'énergie. Les comités de bassin sont consultés pour garantir la compatibilité de ces schémas avec les SDAGE et les mesures de protection des ressources en eau au regard, en particulier, des pressions engendrées par le développement de l'hydroélectricité, des agro-carburants et de la géothermie.

**La presse est cordialement invitée  
à suivre les débats du Comité de bassin.**

### **Contacts presse :**

Dominique Frechin - Anne Divo - Tél : 03 87 34 48 59  
dominique.frechin@eau-rhin-meuse.fr - anne.divo@eau-rhin-meuse.fr

